



ARRETE DU MAIRE

N° 2023-055

Réglementation de la circulation

Le Maire de la Commune d'Etival-lès-le Mans,

- Vu les articles L2212-2, L2213-3 et 2213-2 du code Général des Collectivités territoriales,
- Vu le code de la route
- Considérant que pour des travaux de déplacement de réseaux basse tension aérienne, au Pré Bocage par l'entreprise GARCZYNSKI TRAPLOIR INFRAS SARTHE il y a lieu de réglementer la circulation.

ARRETE

Article 1^{er}

A partir du 27 septembre 2023 et ce pour une durée de 20 jours, pour des travaux de déplacement de réseaux basse tension aérienne, au Pré Bocage, la circulation sera interdite dans les deux sens de circulation pour tous véhicules.

Article 2

Une déviation sera mise en place par le lieudit « Les Epiceries ».

Article 3

La signalisation sera gérée et assurée par l'entreprise GARCZYNSKI TRAPLOIR INFRAS SARTHE de Le Mans, responsable des travaux.

Fait à Etival-lès-le Mans, le 22 septembre 2023

Le Maire,
Emmanuel FRANCO



MAIRIE

ROUTE D'ALLONNES – 72700 ETIVAL-LES-LE-MANS
Tél. 02 43 47 19 51 e-mail : mairie@etival-les-le-mans.com